

COMMUNE D'ÉPINOY



**Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal
du 24 juillet 2018 à 20 heures 00**

Présidence de Monsieur Gilbert THERON

Présents : Tous les conseillers en exercice

Absent(s) excusé(s) : DELEVAQUE Corinne, GUENNOUN Virginie, LHOMME Nicolas, POREZ Sylvie

Absent(s) : DUCHATELLE Daniel, DUPONT Philippe

Pouvoir(s) :

Secrétaire : Me Maryvonne MACCHIA

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

1°/ Approbation du PV de la réunion du 19/06/2018 :

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018 est approuvé.

2°/ Travaux rue de Fressies et rue du Presbytère - désignation du maître d'œuvre :

Après avoir pris connaissance des 3 propositions reçues, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du Cabinet ATC 59 pour un montant ht de 2 850,00 €.

3°/ Cantine scolaire - fixation du prix du repas :

Vu le décret n° 2006-753 du 29/06/2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

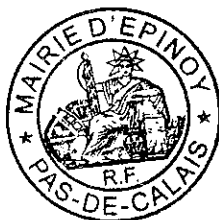
Le Conseil Municipal décide le maintien du prix du ticket cantine à 3,20 € à compter de l'année scolaire 2018/2019.

4°/ Anciennes pistes - mise en place de la signalisation :

Suite à l'approbation du règlement définissant les conditions d'accès et suite à l'arrêté municipal permanent n° 2018-008 réglementant la circulation sur les anciennes pistes, le Conseil Municipal approuve le devis présenté par la Société T2E concernant la fourniture et la pose des panneaux de signalisation pour un montant ht de 1 951,00 €.

Pour extrait

EPINOY, le 27 juillet 2018



Le MAIRE,

Gilbert THERON.